



Vandalisme sur véhicule garée dans la rue

Par **KODYLOU75**, le **14/03/2012 à 20:01**

Bonjour,

Maison comprenant 3 appartements en location , mais deux entrées :

J'occupe le RDC avec une entrée sur le côté et un gros chiffre 16 sur la boîte aux lettres. J'ai vraiment une entrée à mon appart à part.

1er étage NOUVEAUX LOCATAIRES depuis à peine 6 mois, jeunes, bruyants d'origine maghrébine. 2 ème étage 3è locataire : RAS

Ces deux derniers utilisent l'entrée principale dans le corps de la maison

Il y a quinze jours environ graffiti sur mur sous la fenêtre SDB des locataires du 1er étage, "PAYE TA DETTE BATARD" et d'autres inscriptions sur la porte entrée principale et la porte du garage (de l'arabe ?)

Ils s'empressent de l'effacer complètement le lendemain avec un coup de peinture

Hier, je sors de chez moi (donc de la porte de côté) mon véhicule garé juste en face, un hasard suivant les places que l'on trouve

Stupeur, 16 impacts de balle sur toute la longueur de ma voiture, gros calibre 9mm (dixit police scientifique)

Erreur de cible bien sûr, je suis victime. Véhicule enlevé et mis à la police pour recherches, analyses etc prise de photos

MES PREMIERES DEMARCHES

Dépôt plainte à la police avec détails précis des faits

Démarche auprès de l'assurance

DEMARCHES PROGRAMMEES DEMAIN

Rédaction demande d'expulsion des personnes avec pétition auprès des voisins

Dépot plainte à la police contre la propriétaire

Information et dépôt plainte auprès de la maire d'où j'habite

Lettre recommandée avec AR avec tous les éléments joints à l'attention de la proprio lui

détaillant le pourquoi de ma plainte
Est ce que mes démarches sont judicieuses
En tout cas vos conseils judicieux seront les bienvenus
Je vous remercie de votre prompte réponse
Dylou

Par **Sedlex**, le **15/03/2012 à 10:58**

Bonjour Dylou,

Je porte à votre attention le fait que ce forum ne donne que des informations juridiques de nature documentaires. Seuls les professionnels du droit peuvent légalement donner des conseils d'opportunité sur le droit.

Dans votre cas vous semblez être bien informé et avoir fait toutes les démarches possibles et notamment le dépôt d'une plainte.

Vous ne pouvez pas faire grand chose d'autre de concret sinon attendre que l'enquête suive son cours. Il faut que des nouvelles preuves soient versées au dossier puisque vous n'êtes pas en mesure actuellement de relier la dégradation de votre véhicule au locataire de votre immeuble.

Cdt

Par **chris_idv**, le **15/03/2012 à 12:39**

Bonjour,

[16 impacts de balle sur toute la longueur de ma voiture, gros calibre 9mm (dixit police scientifique)]

[vos conseils judicieux seront les bienvenus.]

A ce stade là il ne s'agit plus vraiment de conseil juridique, mais d'un conseil de survie: Faites le nécessaire pour que votre visage soit en permanence reconnaissable , même de loin, afin d'éviter d'être pris par erreur pour cible.

Cordialement,